

Charte du bon accueil et du bon usage des données personnelles transmises

Rappel : *La Maison des Services du PIMMS METROPOLE STEPHANOISE est là pour vous aider dans vos démarches, dans la constitution de votre dossier, pour faciliter votre compréhension de documents administratifs, pour vous conseiller sur la recherche d'information, sur la réglementation applicable, pour organiser un rendez-vous avec le partenaire adapté à votre situation ...*

Un médiateur vous accueille aimablement. Il ne sait pas tout mais Il sait chercher, vous orienter, vous conseiller, vous aider.

Il est astreint aux règles du secret professionnel. Pour vous fournir l'information répondant à votre demande, il a besoin d'analyser votre situation, de collecter diverses informations personnelles.

Si besoin était de transmission d'informations, elles seraient accompagnées d'une fiche de liaison indiquant l'objet du dossier, les nom et prénom de la personne qui s'est occupée de votre situation tout comme les références de la personne destinataire. Ces pièces justificatives considérées comme étant personnelles et/ou confidentielles et/ou privées ne pourront être transmises qu'avec votre autorisation.

Les supports remplis seront relus avec vous et validés par votre signature. Si la téléprocédure est utilisée, après relecture, le médiateur vous demandera d'appuyer vous-même sur la touche de validation concrétisant votre accord.

L'instruction de votre demande ne relève pas de la Maison des Services du PIMMS. Par conséquent, le traitement qui en sera fait ne saurait relever de la responsabilité de la Maison des Services du PIMMS.